

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Commission des Affaires sociales,  
de la Famille et de la Santé

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mardi 16 novembre 2021 – 14h00**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**  
**Hémicycle et en visioconférence**

**Mesures sanitaires**

- ❖ La commission se tient de manière mixte (en présentiel et en visioconférence).
- ❖ Pour la qualité du rapport, il est recommandé que les députés qui souhaitent prendre la parole soient présents dans l'hémicycle.
- ❖ Les autres députés suivent la réunion en visioconférence.
- ❖ Les membres du Gouvernement sont présents dans l'hémicycle.
- ❖ Les collaborateurs des membres effectifs ou de leurs suppléants/remplaçants sont autorisés en salle.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les sièges sur lesquels le pictogramme *ad hoc* a été déposé.
- ❖ Pour les personnes en visioconférence, il importe que la caméra individuelle soit allumée pour que le vote à main levée soit validé.

**Ordre du jour**

- 1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**  
doc. 59 (2021-2022) n° 2

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QiSD5pRjRCiYeedIq>.

# Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022

doc. 60 (2021-2022) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
- Exposés de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé
- Discussion et examen des tableaux *partim*
- Avis (*vote*)

## 2. Divers

### Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

#### Membres effectifs :

PS : Mme Leila Agic, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Kopolowicz

#### Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijs

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Article 126.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).